

Question présentée par le député :

M. Pierre Vanek

Date de dépôt : 20 septembre 2018

Question écrite urgente

Dardelles et courriel(s)... problématique(s) du conseiller d'Etat Pierre Maudet ?

Concernant le projet de construction de la prison des Dardelles à Genève, le Conseil d'Etat s'est adressé, début 2015, aux autorités du canton de Fribourg par un courrier officiel proposant à celles-ci d'entamer une discussion avec les autorités genevoises concernant une collaboration entre nos deux cantons qui aurait pu déboucher sur un projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire du canton de Fribourg.

La réponse du canton de Fribourg s'est, paraît-il, traduite par un refus d'entrée en matière particulièrement sec et sonnante. Cette réponse surprenante était peu conforme aux usages confédéraux qui auraient voulu que la demande de dialogue soit acceptée, indépendamment de la position des uns ou des autres sur l'issue souhaitée ou probable dudit dialogue.

Dans le rapport au Grand Conseil concernant le PL 11838-A et la motion M 2220-A, le conseiller d'Etat Pierre Maudet est d'ailleurs cité comme relevant le fait que le Conseil d'Etat avait considéré que la réponse fribourgeoise de l'époque était « peu argumentée ».

Depuis un certain temps, des bruits circulent alléguant que le caractère *inhabituel* de la réponse négative des autorités fribourgeoises aurait été directement induit par un ou plusieurs courriels adressés directement par le conseiller d'Etat Pierre Maudet aux autorités fribourgeoises, ceci à l'insu du Conseil d'Etat et allant à fins contraires du courrier officiel adressé par notre gouvernement à Fribourg. Cette démarche aurait visé à fermer la porte à une alternative « fribourgeoise » à la prison des Dardelles dont M. Maudet est un chaud partisan.

Dans ce contexte, et pour mettre un terme aux suppositions ou aux rumeurs le cas échéant infondées...

Je demande au Conseil d'Etat s'il peut produire ou faire produire les échanges de courriels qui auraient eu lieu entre le conseiller d'Etat Pierre Maudet et les autorités fribourgeoises sur cette question.

En particulier, le Conseil d'Etat peut-il indiquer s'il existe un (ou des) courriel(s) du conseiller d'Etat Pierre Maudet s'inscrivant en faux, de manière problématique, par rapport au courrier officiel susmentionné décidé et envoyé par le gouvernement aux autorités fribourgeoises ?

Si cela s'avérait être le cas, quelles suites le Conseil d'Etat entend-il donner à ce comportement problématique de l'un de ses membres ?